

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-AY

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

En exercice : 17
Présents : 17
Votants : 17

Date de la convocation : 26 février 2025

Le 11 mars 2025 à 18 heures trente minutes, se sont réunis en session ordinaire, à la Salle du Conseil, les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Ay, dûment convoqués, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER, Président du C.C.A.S.

PRESENTS : M. CUILLERIER, M. LEQUERTIER, M. DODET, M. DOUARE, Mme QUERE, M. MASSE, Mme BRIARD, M. GUITTARD, M. BOCQUET, Mme LEMOINE, Mme BOUSCARY, Mme COLLIOT, M. FER, Mme COUSIN, Mme GERARD, M. CIMETIERE, Mme LE PERU.

M. LEQUERTIER a été élu secrétaire.

DELIBERATION N°6

Objet : Application de la fongibilité des crédits au titre de l'année 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5217-10-6,

Vu la mise en place de la M57 au 1^{er} janvier 2024 sur le budget CCAS ;

Considérant que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil d'Administration de déléguer au Président ou au Vice-Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que Monsieur le Président informera le conseil d'administration de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ;

Il est proposé au Conseil d'Administration ;

1. **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou le Vice-Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement),
2. **DE PRECISER** que Monsieur le Président informera le Conseil d'Administration de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.

Pour extrait conforme
A Saint-Ay, le 11 mars 2025

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président du C.C.A.S

Frédéric CUILLERIER.



